



**BELLECOUR, PALIERIS G 351**

**Bloc-porte blindé Bellecour** Certifié **A2P BP1**  
(selon certification A2P Blocs-Portes de Bâtiments)  
Serrure **A2P★** (1 étoile)



Bellecour

Et aussi...  
Palieris G351



Bloc-porte



32 couleurs disponibles  
pour le vantaill

Bloc-porte



Fichet Serrurerie Bâtiment

An ASSA ABLOY Group company



ASSA ABLOY

**BLOC-PORTE PALIER BELLECOUR****Destination**

Bloc-porte palier d'intérieur anti-effraction réalisé sur mesure, pour opérations de réhabilitation.

**Descriptif**

- **Encadrement**
  - Pré-bâti en tôle acier électrozinguée de 20/10<sup>e</sup> mm d'épaisseur, équipé de vérins de réglage.
  - Bâti type 2<sup>e</sup> monte en tôle acier de 20/10<sup>e</sup> mm d'épaisseur, finition peinture RAL (12 couleurs disponibles).
  - Seuil aluminium à la suisse, ton naturel, avec joint à lèvres (conforme à la Loi Handicap).
- **Vantail**
  - 51mm d'épaisseur, à recouvrement.
  - 2 faces acier de 75/100<sup>e</sup> mm d'épaisseur.
  - Grille de blindage à mailles 50 x 50 mm avec brins acier de Ø 5mm.
  - Pivotement sur 3 paumelles de 110 mm à billes, réglables en largeur et en hauteur.
  - 2 plaques anti-dégondage.
- **Serrure**
  - Serrure certifiée A2P\* (1 étoile) avec pare-effraction intégré à 3 pènes latéraux rectangulaires.
  - Entrebâilleur manuel en option.
  - Cylindre à profil européen, non débrayable.
  - Livré avec 3 clés (clés supplémentaires en option).
- **Finitions : un large choix pour le vantail comme le bâti**
  - Possibilité de mélanger les finitions et de personnaliser ainsi les paliers.
  - Bâti peint, 12 couleurs en option.
  - Vantail :
    - 32 couleurs au choix.
    - 5 décors en tôle plastifiée ton bois : acajou foncé ou clair, teck, chêne foncé ou clair.
- **Autres caractéristiques**
  - Main « droite » ou « gauche » en tirant uniquement
  - Equipements :
    - ensemble sur plaque intérieure et extérieure (béquille ou aileron, 6 modèles, 4 finitions), microviseur de série.
  - Dimensions sur mesure :
    - Hauteur (M) 1925 à 2325 mm (soit un passage libre H, de 1900 à 2300 mm).
    - Largeur (B) 650 à 1050 mm (soit un passage libre L, de 600 à 1000 mm).
  - Poids vantail réduit : 64 kg (dimensions standards).

**Caractéristiques techniques**

- **Anti-effraction**  
Certifié A2P-BP1 selon certification A2P Blocs-portes de Bâtiments
- **Résistance au feu**  
EI30 minutes (selon arrêté du 22 mars 2004)
- **Affaiblissement acoustique**
  - Rw (C ; Ctr) = 35 (-1 ; -3) dB (modèle BASE),
  - Rw (C ; Ctr) = 38 (-1 ; -3) dB (modèle STANDARD, avec joint à lèvres supplémentaire sur le bâti) ou
  - Rw (C ; Ctr) = 42 (-1 ; -5) dB (modèle PHONE, avec joint à lèvres supplémentaire et laine de roche dans le vantail).
- **Isolation thermique vantail**  
Ud bloc-porte = 2,6 W/(.m².K) (modèle BASE et STANDARD),  
Ud bloc-porte = 2,1 W/(.m².K) (modèle PHONE).

**BLOC-PORTE PALIER PALIERIS G 351****Destination**

Bloc-porte palier d'intérieur anti-effraction réalisé sur mesures, pour opérations de réhabilitation ou pour opérations neuves sur réservation.

**Descriptif**

- **Encadrement**
  - Bâti monobloc spécifique 2<sup>ème</sup> monte réhabilitation, 3 faces en acier de 20/10<sup>e</sup> mm d'épaisseur, avec joints et vérins de réglage.
  - Seuil en aluminium de 16 mm de haut avec joint à lèvres (recommandation pour personnes à mobilité réduite).
- **Vantail**
  - Métallique à recouvrement à simple feuillure, 60 mm d'épaisseur, avec talon du vantail retaillable de 15 mm maxi et joint amortisseur de section 6 x 15 mm.
  - Blindage intégré en acier de 20/10<sup>e</sup> d'épaisseur.
  - Pivotement sur 2 paumelles de 140 mm à billes, réglables en largeur et en hauteur.
  - Un panneton anti-dégondage de Ø 15 mm.

**• Serrure**

- Serrure certifiée A2P \* (1 étoile) à 3 pènes latéraux, dont 2 basculants à crochet, avec entrebâilleur manuel en option.
- Axe à 65mm, entraxe à 70mm.
- Cylindre Fichet à profil européen, non débrayable, protégé par un fourreau en acier au manganèse.
- Livré avec 3 clés (clés supplémentaires en option).

**• Finitions**

- Possibilité de mélanger les finitions et de personnaliser ainsi les paliers.
- Bâti peint en blanc (RAL 1013) ou en brun (RAL 8014) en standard, 10 autres couleurs en option.
- Vantail :
  - 32 couleurs au choix,
  - 5 teintes en tôle plastifiée ton bois : acajou foncé ou clair, teck, chêne foncé ou clair.

**• Autres caractéristiques**

- Main « droite » ou « gauche » en tirant uniquement.
- Equipements :
  - Intérieur : béquille sur plaque de 42mm de largeur, avec commande d'entrebâilleur manuel en option.
  - Extérieur : fixe ou mobile sur plaque de 42mm de largeur.
  - Microviseur de série.
- Passage libre fini sur mesure de 5 en 5 mm : L = 600 à 1 000 mm x H = 1 960 à 2 300 mm.

**Caractéristiques techniques**

- **Anti-effraction :**
  - Niveau 1 selon NF P 20.320 (essais réels et conventionnels).
  - PV CNPP n° MP99 01 01.
  - Certifié A2P BP1 selon la certification A2P Blocs-portes anti-effraction. Tests définis selon normes européennes XP ENV 1630 et XP ENV 1627.
- **Résistance au feu :**
  - Coupe-Feu, Pare-Flamme 1/2 heure.
  - PV CTICM n° 99 V 159 – Reconduction n° 04/1.
- **Affaiblissement acoustique**
  - Rw (C;Ctr) = 34 (0 ; -2) dB sans kit d'isolation acoustique.
  - Rw (C;Ctr) = 41 (-2 ; -5) dB avec kit d'isolation acoustique.
  - PV CTBA 99/PC/PHY/250/518 et 518-1.
- **Isolation thermique vantail**
  - Ud (bloc-porte) = 2,14 W/(.m².K) (suivant norme NF EN ISO 10077-2) avec pack d'isolation phonique et thermique.

**INFORMATIONS COMMUNES****Entretien**

Pas d'entretien spécifique sinon la recommandation d'utiliser un lubrifiant recommandé pour le cylindre de type WD40.  
Une seule vis en tête permet d'effectuer un changement rapide du cylindre.

**Service - Assistance chantier - SAV**

- Possibilité d'assistance sur chantier : en fourniture seule lors du démarrage d'un chantier.
- Porte à l'unité : pour faciliter la gestion du parc, prestation en fourniture et pose possible, consulter l'industriel.
- Pose possible par un réseau de partenaires formés aux produits Fichet.
- SAV : réseau national d'intervention 24h/24.
- Formation gratuite dans les locaux de Vélizy (78) à la prise de cotes et à la pose de produits (sur demande, consulter l'industriel).

**Garantie**

Pièces : 2 ans.  
Durée d'approvisionnement garanti en pièces détachées : 10 ans.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Distribution :**  
En direct aux maîtres d'ouvrages, entreprises du bâtiment ou installateurs.
- **Lieu de fabrication :**  
Fabrication française à Oust-Marest (80).  
Site certifié ISO 9001 et ISO 14001.
- **ASSA ABLOY Côte Picarde**  
Fabrique et commercialise également :
  - des blocs-portes de cave et de service,
  - des blocs-portes blindés extérieurs pour maisons individuelles,
  - une gamme complète de blocs-portes d'appartements,
  - des serrures de haute sécurité,
  - reproduction de clés.



# BLOCS-PORTES

## PRÉSENTATION

La consultation visait :

- les blocs-portes extérieurs de maisons individuelles,
- les blocs-portes paliers,
- les blocs-portes de communication,
- les blocs-portes de service, isolants ou non,
- les blocs-portes anti-effraction, paliers et/ou de communs : fourniture de blocs-portes neufs ou rénovation,
- les blocs-portes de communs,
- les blocs-portes coupe-feu,
- les blocs-portes de caves.

### • Types de blocs-portes sélectionnés à l'issue de cette consultation lancée par l'Union sociale pour l'habitat :

• Blocs-portes «classiques» : extérieurs, paliers, de communication et de service (isolants ou non).

### • Blocs-portes anti-effraction

La sélection visait la fourniture de blocs-portes neufs ou pour la rénovation (dans ce cas, adaptation avec une huisserie à poser sur l'huisserie existante).

### • Blocs-portes de communs (produit à forte connotation antivandalisme)

Les maîtres d'ouvrage sont, quant à eux, très demandeurs de ce type de produit, qui leur permettrait de résoudre bien des problèmes sensibles, par exemple de désaffectation des caves.

## NORMALISATION-RÉGLEMENTATION

La conformité aux normes NF, lorsqu'elles existent, est exigée, tant la conformité aux normes concernant les blocs-portes que la conformité aux normes concernant les **constituants** de chaque produit.

Par ailleurs, pour les blocs-portes intérieurs rentrant dans le domaine d'application de la marque NF Blocs-Portes intérieurs - Classement FASTE (cf. explications développées plus loin), le **règlement particulier de cette marque**, créée à l'instigation notamment de la maîtrise d'ouvrage HLM, a permis d'intégrer les exigences fondamentales sur :

- le feu,
- l'acoustique,
- la stabilité,
- la thermique,
- l'anti-effraction, au sein d'un même certificat.

NB : Un bloc-porte peut satisfaire une destination donnée sans nécessairement avoir une performance dans ces cinq catégories à la fois.

Par exemple, dans certains locaux, de hautes exigences en affaiblissement acoustique ne vont pas nécessairement de pair avec une exigence de performance anti-effraction.

En ce qui concerne plus particulièrement **les blocs-portes paliers anti-effraction**, les deux normes homologuées suivantes :

• NF P 20-311 : Spécifications techniques de résistance à l'effraction par des moyens destructifs des blocs-portes munis de leurs accessoires.

• NF P 20-551 : Méthodes d'essais de résistance à l'effraction par des moyens destructifs des blocs-portes munis de leurs accessoires. ont été les premières normes à être utilisées.

### • Essais anti-effraction

Les blocs-portes anti-effraction ont été jugés sur la base de **tests réalisés selon les normes françaises et le cas échéant selon les nouvelles normes expérimentales européennes**.

En effet, depuis peu de temps une nouvelle marque de certification a vu le jour :

la marque A2P – Blocs-portes de bâtiment, concernant exclusivement la certification vis-à-vis de la résistance à l'effraction des blocs-portes.

Le règlement de cette marque permet la classification de ces produits en 4 classes croissantes de résistance à l'effraction.

La marque A2P certifie que les blocs-portes auxquels elle est apposée :

- répondent à des spécifications techniques définies,

- proviennent d'une fabrication dont la qualité est contrôlée.

Un bloc-porte est l'ensemble d'un ou plusieurs vantaux comprenant :

l'ouvrant,

le dormant et son système de liaison avec la structure porteuse,

la quincaillerie :

- un système de fermeture,

- un organe de mise en mouvement,

- d'autres systèmes particuliers.

Les principales normes sur lesquelles s'appuie ce référentiel sont **les normes européennes** suivantes :

**XP ENV 1627** (août 1999) : Fenêtres, portes, fermetures – résistance à l'effraction – Prescriptions et classification – *Indice de classement* : P 20-607.

**XP ENV 1628** (août 1999) : Fenêtres, portes, fermetures – Résistance à l'effraction – méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge statique - *Indice de classement* : P 20-608.

**XP ENV 1629** (août 1999) : Fenêtres, portes, fermetures – Résistance à l'effraction – méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge dynamique - *Indice de classement* : P 20-609.

**XP ENV 1630** (août 1999) : Fenêtres, portes, fermetures – Résistance à l'effraction – méthode d'essai pour la détermination de la résistance aux tentatives manuelles d'effraction - *Indice de classement* : P 20-610.

Rappel : **Les essais réels «humains» pratiqués selon les normes françaises** (NF P 20311 et NF P 20551) par le CNPP sur un bloc-porte équipé (par opposition aux essais conventionnels passés au CEBTP – Centre Expérimental du Bâtiment et des Travaux Publics) se déroulent comme suit :

1 - essai préliminaire éventuel = mise en évidence d'une faiblesse,

2 - essai avec outil de pesée, côté serrure,

3 - essai avec outil de pesée, côté pivotement,

4 - essai «trou d'homme»

soit côté serrure,

soit côté pivotement,

5 - essai d'arrachement et/ou enfoncement et/ou révolution forcée de la serrure, en fonction de l'étude du produit.

Les essais sur les serrures dans le cadre de la marque A2P (résistance intrinsèque de la serrure notamment aux attaques fines: crochetaje,...) diffèrent des essais effectués sur la serrure montée sur un bloc-porte (liaison bloc-porte/serrure). Il n'y a pas de chevauchement entre ces deux catégories d'essais.

Les industriels font désormais de plus en plus souvent tester la performance anti-effraction de leurs blocs-portes selon les normes européennes, et s'ils souhaitent faire certifier leurs blocs-portes dans le cadre de la marque A2P Blocs-portes, la procédure est la suivante.

### • La marque A2P Blocs-portes

La classification des blocs-portes est faite sur la base d'essais réalisés selon les méthodes décrites dans la norme XP ENV 1630 (janvier 1999).

Selon le remplissage du vantail, les blocs-portes sont classés selon les tableaux 1 et 2 ci-contre.

On distingue :

#### - les portes vitrées (tableau 1 ci-après)

On entend par porte vitrée, un bloc-porte dont le vantail comporte une partie vitrée d'une surface supérieure à celle d'un des gabarits de passage définis au paragraphe 3.11 de la norme XP ENV1630.

#### - tous types de portes (tableau 2 ci-après) autres que vitrées

En plus des outils mentionnés dans les tableaux 1 et 2, les outils et équipements suivants peuvent être utilisés systématiquement :

BLOCS-PORTES	
FABRICANTS : SÉLECTION HABITAT 2010/11	
	Page
<b>Blocs-portes</b>	
– Vantail bois	
• EKEM-MAGRI	95
• HUET	101
• MALERBA	103
– Vantail métal	
• BATIMÉTAL	93
• FICHET SERRURERIE BATIMENT	99
• MALERBA	103
• NOVOFERM-LUTERMAX	105
– Vantail à parement composite	
• EURADIF	97

# BLOCS-PORTES

- petit tournevis longueur maximale 220 mm, Ø maximal de tige 6 mm
- couteau longueur maximale de lame 120 mm
- corde
- pinces à épiler
- lampe de poche électrique
- crochet
- fil de fer
- clés plates longueur maximale 180 mm
- pinces longueur maximale 200 mm
- clefs allène hexagonales longueur maximale 120 mm
- poinçons
- marteau 200 g
- ruban adhésif
- vêtements de protection, par exemple, gants, lunettes de protection, blouse, etc.

Les essais sont réalisés selon les méthodes définies dans la norme XP ENV 1630 à l'exception des essais décrits au paragraphe 6.6 qui seront remplacés par les dispositions suivantes :

**- Les blocs-portes certifiés devront être équipés de serrures certifiées A2P selon les minima décrits par le tableau 3 ci-contre.**

- La liaison serrure, vantail, huisserie sera testée lors de l'essai d'ouverture en force (cf. paragraphe 6.1 de la norme XP ENV 1630).

## Essais :

Chaque attaque est réalisée directement sur l'échantillon par un seul opérateur.

L'opérateur n'utilise que sa force physique, en combinaison avec les outils spécifiés par le tableau 1 sans avoir recours à d'autres moyens d'accès facilitant sa tâche tels que plate-forme ou engin mécanique d'élévation.

**Épreuves successives** (l'ordre des épreuves est choisi au cas par cas) :

- épreuve aux outils de pesée côté serrure ;
- épreuve aux outils de pesée côté organe de pivotement ;
- épreuve aux outils de perforation (trou d'homme ou passage d'homme) dans le vantail.

## Objet et domaine d'application de la marque « A2P – Classification des serrures de bâtiment »

La marque A2P appliquée aux serrures de bâtiment donne une classification de ces serrures en fonction de leur résistance aux tentatives d'ouverture anormale.

Elle s'applique aux serrures et verrous de bâtiment, à mortaiser ou en applique, à un ou plusieurs pènes, à sûreté intégrée ou rapportée et susceptibles de résister à l'ouverture illicite par des méthodes destructives ou non destructives.

Une serrure à sûreté rapportée peut être essayée avec plusieurs blocs de sûreté différents. Un bloc de sûreté peut être essayé avec plusieurs coffres de serrures différents. Ils font l'objet, à chaque fois, d'un classement.

## Principe de la classification

Les serrures, y compris leurs sûretés, sont classées en trois catégories par des étoiles : \*, \*\* et \*\*\*, en fonction de leur résistance croissante à toute tentative d'ouverture anormale, cette résistance étant appréciée selon les critères définis par les règles techniques contenues dans le règlement particulier de la marque A2P.

Tableau 1

Niveau	Temps de résistance	Outillage d'essai
Porte vitrée	3 mn	- 1 tournevis longueur totale 260 mm – largeur de lame 10 mm - 1 tournevis longueur totale 375 mm – largeur de lame 16 mm - Coins en bois ou plastique longueur 200 mm, largeur 80 mm, hauteur 40 mm - 1 pince multiprises à griffes longueur totale 240 mm - 1 clé à griffe longueur totale 240 mm - 1 marteau de 800 g - 1 ciseau à bois longueur totale 250 mm – largeur de lame 30 mm

Tableau 2

Niveau	Temps de résistance	Outillage d'essai
BP1	5 mn	- 1 tournevis longueur totale 260 mm – largeur de lame 10 mm - 2 tournevis longueur totale 375 mm – largeur de lame 16 mm - Coins en bois ou plastique longueur 200 mm, largeur 80 mm, hauteur 40 mm - 1 pince multiprises à griffes longueur totale 240 mm - 1 clé à griffe longueur totale 240 mm - 1 marteau de 800 g – longueur totale 300 mm - 1 ciseau à bois longueur totale 250 mm – largeur de lame 30 mm - 1 pied de biche longueur totale 710 mm
BP2	10 mn	- 1 tournevis longueur totale 260 mm – largeur de lame 10 mm - 2 tournevis longueur totale 375 mm – largeur de lame 16 mm - Coins en bois ou plastique longueur 200 mm, largeur 80 mm, hauteur 40 mm - 1 pince multiprises à griffes longueur totale 240 mm - 1 clé à griffe longueur totale 240 mm - 1 marteau de 800 g - 1 pied de biche longueur totale 710 mm - 1 marteau longueur totale 300 mm – masse maximale 1,25 kg - 1 hache longueur totale 350 mm - 1 coupe-boulon longueur totale 460 mm - 1 burin longueur totale 250 mm – largeur de lame 30 mm - 2 ciseaux à bois longueur totale 350 mm – largeur de lame 30 mm - 1 scie à main avec lames HSS (10 maxi) - 1 scie miniature avec lames HSS (10 maxi) - 1 perceuse électrique 320 W / 160 W - 2 forets Ø maximal 13 mm – HSS - 2 forets Ø maximal 13 mm – pastille carbure - Cisailles à métal, coupe à droite et à gauche – longueur maximale 260 mm
BP3	15 mn	- 1 tournevis longueur totale 260 mm – largeur de lame 10 mm - 2 tournevis longueur totale 375 mm – largeur de lame 16 mm - Coins en bois ou plastique longueur 200 mm, largeur 80 mm, hauteur 40 mm - 1 pince multiprises à griffes longueur totale 240 mm - 1 clé à griffe longueur totale 240 mm - 1 marteau de 800 g - 1 pied de biche longueur totale 710 mm - 1 marteau longueur totale 300 mm – masse maximale 1,25 kg - 1 hache longueur totale 350 mm - 1 coupe-boulon longueur totale 460 mm - 1 burin longueur totale 250 mm – largeur de lame 30 mm - 2 ciseaux à bois longueur totale 350 mm – largeur de lame 30 mm - 1 scie à main avec lames HSS (10 maxi) - 1 scie miniature avec lames HSS (10 maxi) - Cisailles à métal, coupe à droite et à gauche – longueur maximale 260 mm - 1 tube pour rallonge longueur maximale 500 mm - 1 perceuse électrique 600 W / 310 W - 6 forets Ø 13 mm maximum ; HSS ou à pastille carbure - Scie cloche Ø 50 mm maximum ; HSS/carbure

Tableau 3

Niveau bloc-porte	Équipement serrure A2P (niveau minimum)
Porte vitrée	1 étoile
BP1	1 étoile
BP2	2 étoiles
BP3	3 étoiles

## • Exigences relatives à la résistance au feu des blocs-portes

On les trouve dans l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié, relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation. Celui-ci établit un **classement des bâtiments d'habitation en quatre grandes familles.**

Les exigences en matière de résistance au feu

des blocs-portes varient en fonction de la famille du bâtiment. Cet arrêté stipule notamment **(nous mettons en garde le lecteur sur le caractère non exhaustif de ce qui suit) :**

### Recouvrement vertical des bâtiments

Art. 7. – Les groupements en bande de maisons individuelles et les bâtiments de grande longueur doivent être recouverts au moins tous les quarante-

cinq mètres par un mur coupe-feu de degré une demi-heure pour les habitations de la première famille, de degré une heure pour les habitations de la deuxième famille et de degré une heure et demie pour celles des troisièmes et quatrièmes familles.

Ce mur peut comporter des ouvertures munies d'un bloc-porte avec ferme-porte ou de tout autre dispositif de franchissement, coupe-feu de degré une heure pour la quatrième famille, une demi-heure dans les autres cas.

## Blocs-portes paliers de logement

Art. 8. – Les blocs-portes paliers desservant les logements des habitations collectives de la deuxième famille et des habitations de la troisième famille doivent être pare-flammes de degré un quart d'heure, les blocs-portes paliers desservant les logements des habitations de la quatrième famille doivent être pare-flammes de degré une demi-heure.

## Locaux collectifs résidentiels

Art. 9. – Les établissements recevant du public au sens de l'article R. 123-2 du code de la construction et de l'habitation auxquels sont assimilés les locaux collectifs résidentiels de plus de cinquante mètres carrés établis dans les bâtiments d'habitation collectifs doivent respecter les conditions fixées par le règlement de sécurité contre l'incendie des établissements recevant du public, pris en application de l'article R. 123-12 dudit code.

## Celliers ou caves

Art. 10. – Les ensembles regroupant des celliers ou caves indépendants des logements, aménagés en étage, rez-de-chaussée ou sous-sol, doivent être séparés des autres parties de l'immeuble par des parois coupe-feu de degré une heure en troisième et quatrième famille.

Les blocs-portes de ces ensembles doivent être coupe-feu de degré une demi-heure, ouvrir dans le sens de la sortie en venant des celliers ou des caves, être munis d'un ferme-porte et ouvrables sans clé de l'intérieur.

Ils peuvent s'ouvrir :

– Sur l'extérieur ou en sous-sol, sur des locaux reliés à l'extérieur à l'exception des parcs de stationnement;

– Sur des circulations horizontales.

Ils ne peuvent pas s'ouvrir sur les escaliers encloués desservant les logements des bâtiments collectifs.

Le trajet à parcourir entre la porte du cellier ou de la cave la plus éloignée et la porte de sortie de l'ensemble doit être au plus égal à vingt mètres.

Les celliers ou caves et leurs circulations ne doivent pas comporter d'aération donnant sur les autres circulations de l'immeuble.

Les ensembles doivent être recoupés en autant de volumes qu'il y a de cages d'escalier les desservant, par des parois coupe-feu de degré une heure dont les portes doivent être pare-flammes de degré une demi-heure, être munies de ferme-porte et ne pas comporter de dispositif de condamnation.

Dans toutes les habitations collectives, les portes d'accès aux sous-sols ne peuvent être munies

de dispositifs de condamnation que si elles sont ouvrables sans clé depuis l'intérieur.

## Parois des cages d'escaliers non situées en façade

Art. 20. – Dans les habitations de troisième famille, les escaliers doivent être établis dans une cage dont toutes les parois non situées en façade sont coupe-feu de degré une heure, à l'exception des impostes ou oculi qui peuvent être pare-flammes de degré une heure.

Les blocs-portes aménagés dans ces parois doivent être pare-flammes de degré une demi-heure, leur porte doit être munie d'un ferme-porte et s'ouvrir dans le sens de la sortie en venant des logements. Aucun local ne doit s'ouvrir sur ces escaliers.

## Communication de l'escalier avec le sous-sol

Art. 24. – Dans les habitations collectives des deuxième, troisième et quatrième familles, les escaliers mettant en communication les sous-sols et le reste du bâtiment doivent comporter au moins un bloc-porte coupe-feu de degré une demi-heure dont la porte est munie d'un ferme-porte et s'ouvre dans le sens de la sortie en venant du sous-sol.

Ces escaliers doivent aboutir, au rez-de-chaussée, dans un hall ou une circulation horizontale et ne doivent pas aboutir dans les escaliers desservant les étages.

Des exigences particulières pour les **logements-foyers** s'ajoutent à celles déjà énumérées des bâtiments d'habitation.

Les **parcs de stationnement d'habitation**, de superficie comprise entre 100 et 6000 m<sup>2</sup>, sont également traités dans ce même arrêté.

Pour les **établissements recevant du public (E.R.P.)**, les **immeubles de grande hauteur (IGH)**, et les **parcs de stationnement**, on se reportera aux autres textes réglementaires y afférant.

## CRITÈRES DE CHOIX

### Blocs-portes extérieures :

**Vantail bois :**

– classement AEV minimum A2E2V2 exigé.

**Vantail métal :**

– Avis technique obtenu ou en cours d'obtention,

– classement AEV minimum A2E2V2 exigé.

### Blocs-portes paliers

**Vantail bois :**

– certification de la marque NF Blocs-portes intérieurs – Classement FASTE souhaitée.

**Voir ci-après quelques détails sur cette marque.**

– degré CF-PF 1/4 d'heure minimum.

– stabilité: flèche ≤ 4 mm ; classes 2b ou 3b.

**Vantail métal :**

– degré CF-PF 1/4 d'heure minimum.

– stabilité: flèche ≤ 4 mm ou essais de perméabilité à l'air.

### Blocs-portes de service isolants :

• Marque NF pour les *blocs-portes à vantail bois* :

– marque NF Vantaux de portes planes ou marque NF Blocs-portes intérieurs – Classement FASTE souhaitée.

• Performances thermiques exigées :

–  $U \leq 1,5 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  avec huisserie bois,

–  $U \leq 2,5 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  avec huisserie métal,

### Blocs-portes de communication :

**Vantail bois :**

– marque NF Blocs-portes intérieurs – Classement FASTE souhaitée.

**Vantail métal :**

Pas de critère éliminatoire.

### Blocs-portes de communs :

Pas de critère éliminatoire.

### Blocs-portes anti-effraction (paliers et/ou de communs) :

– Les procès-verbaux des essais réels pratiqués par le CNPP sur les blocs-portes étaient obligatoires, ces essais étant réalisés selon les normes françaises ou les normes européennes.

Si un bloc-porte était certifié selon la marque A2P – Blocs-portes, c'est bien sûr selon le nouveau référentiel qu'il a subi des tests, et c'est alors la classe de résistance à l'effraction qui a été prise en compte (ex. classe BP1).

– Les produits présentés devaient respecter la réglementation incendie et les règles de sécurité actuellement en vigueur.

– Les blocs-portes anti-effraction pour le neuf visés par cette consultation étaient au minimum de niveau 5 minutes et équipés d'une serrure titulaire de la marque A2P, niveau 1 étoile.

– Les blocs-portes de résistance à l'effraction de niveau 10 minutes devaient être équipés d'une serrure au minimum titulaire de la marque A2P, niveau 1 étoile.

La demande de organismes HLM – lorsqu'elle existe en matière d'anti-effraction – se situe surtout sur des blocs-portes anti-effraction de niveaux 5' voire plus rarement 10'.

– Marque NF pour *blocs-portes anti-effraction à vantail bois*: marque NF Blocs-portes intérieurs – Classement FASTE souhaitée.

D'autres critères reposent sur l'ensemble des caractéristiques du cahier des charges, notamment :

- l'isolation thermique,
- l'isolation acoustique,
- le degré de résistance au feu, lorsque nécessaire,
- l'étanchéité,
- la stabilité,
- le choix de la quincaillerie,
- la qualité du mode de fixation au gros œuvre,
- la durée de la garantie, et d'autre part le rapport qualité/prix.

# BLOCS-PORTES

## Marque NF Blocs-portes intérieurs – Classement FASTE

### Les 5 lettres de FASTE signifient :

#### F = FEU

classement de résistance au feu, PF degré pare-flamme, CF degré coupe-feu, valeur exprimée en fraction d'heure.

#### A = ACOUSTIQUE

indice d'affaiblissement acoustique, valeur exprimée en décibels.

#### S = STABILITÉ

mesure (blocs-portes placés entre les climats II de la norme NF P 20-514) de la flèche concave sur les montants et vérification des fonctionnalités d'usage, valeur exprimée en millimètres.

#### T = THERMIQUE

coefficient de transmission thermique, valeur exprimée en  $W/m^2 \cdot K$ .

#### E = EFFRACTION

résistance du bloc-porte à l'effraction, valeur exprimée en minutes.

### Domaine d'application

La marque NF BLOCS-PORTES INTÉRIEURS – Classement FASTE s'applique aux blocs-portes intérieurs, posés sur huisserie bois ou métalliques suivants :

– en bois, équipés de vantaux plans ou fabriqués selon cette technique (vantaux postformés). Ces vantaux peuvent être éventuellement renforcés d'éléments complémentaires tels que plaques ou raidisseurs métalliques,

– dont le vantail est réalisé avec une paroi métallique, un cadre en bois (ou matériau dérivé du bois) et une âme constituée par l'empilage de différents matériaux selon des méthodes apparentées à la fabrication des vantaux plans en bois.

La marque NF définit les modes :

– MODE 0 : Porte normalement fermée sans système de refermeture

– MODE 1 : Porte normalement fermée avec système de refermeture

– MODE 2 : Porte normalement ouverte équipée d'un système de retenue (D.A.S.)

L'état de parachèvement des blocs-portes certifiés peut être, soit :

– un ensemble complet dont le vantail et le dormant peuvent être livrés séparément,

– un vantail complètement équipé de ses accessoires mais livré sans dormant,

– un vantail pré-usiné livré accompagné de ses accessoires ou équipement à l'exception des organes de rotation, des organes de fermeture ou des ferme-portes.

Le produit admis à la marque NF Blocs portes intérieurs – Classement FASTE est un produit :

• dont l'ensemble des éléments constitutifs (vantail, huisserie, quincaillerie, joints, etc...) est clairement identifié et conforme au descriptif initial fourni par le titulaire et aux descriptifs des justificatifs de performances complémentaires éventuelles, faisant l'objet du classement FASTE;

## RÉSISTANCE AU FEU : CLASSEMENT F

PV délivré selon les anciennes dispositions nationales arrêté du 22.03.04	Classement	Pare-flamme	non classé	PF ¼ h		PF ½ h	PF 1 h	PF >1 h <sup>(1)</sup>
		Coupe-feu	non classé	CF ¼ h		CF ½ h	CF 1 h	CF >1 h <sup>(1)</sup>
PV délivré selon les dispositions de la norme européenne de classement NF EN 13501-2	Classement	E	non classé	E15	E20	E30	E60	>E60 <sup>(1)</sup>
		E1, ou E2	non classé	E1, 15 E2, 15	E1, 20 E2, 20	E1, 30 E2, 30	E1, 60 E2, 60	>E1, 60 <sup>(1)</sup> E2, 60 <sup>(1)</sup>

(1) Au delà d'un degré de 1 heure ou 60 minutes, la performance sera exprimée telle que figurant sur le procès-verbal officiel.

## ISOLATION ACOUSTIQUE : CLASSEMENT A

Le classement est donné à partir de l'indice d'affaiblissement acoustique de la façon suivante :

$R_a = R_w + C$ en dB	< 27	$27 \leq RA \leq 29$	$30 \leq RA \leq 32$	$33 \leq RA \leq 35$	$36 \leq RA \leq 38$	$39 \leq RA \leq 41$	$42 \leq R_a$
Classement	Non Classé	Acou 1	Acou 2	Acou 3	Acou 4	Acou 5	Acou 6

NB: la validité des rapports d'essai acoustique est de 5 ans.

## STABILITÉ : CLASSEMENT S

Le classement est attribué sur le résultat le plus défavorable, selon la norme NF EN 12219 (Portes – Influences climatiques – Exigences et classification)

Les deux classes de stabilité certifiées dans le classement FASTE sont 2b et 3b.

Les produits sans système raidisseur ne peuvent pas prétendre à une classe de stabilité.

Stabilité en climat b de NF EN 1121	Classe	2b	3b
	Déformation du vantail	≤ 4 mm	≤ 2 mm

## Déformation maximale admissible (tableau extrait de la norme NF EN 12219)

Paramètres d'essai	Classe 0 (x) (en mm)	Classe 1 (x) (en mm)	Classe 2 (x) (en mm)	Classe 3 (x) (en mm)
Gauchissement T	•	8,0	4,0	2,0
Courbure longitudinale B	•	8,0	4,0	2,0
Courbure transversale C	•	4,0	2,0	1,0

Planéité locale	Le vantail de porte, fourni sans huisserie et comme un élément d'un bloc-porte, doit répondre aux exigences de l'EN 1530			
•	= pas d'exigence.			
x	= climat d'essai défini dans le prEN 1121-2 et/ou le prEN 1294.			
T	= gauchissement final.			
B	= différence absolue entre le gauchissement final et le gauchissement initial, ou entre la courbure longitudinale finale et initiale, ou la valeur réelle absolue finale du gauchissement ou de la courbure longitudinale verticale, en retenant le nombre le plus grand de tous.			
C	= courbure transversale.			
<b>Type de climat : b (13°C - 65%HR et 23°C - 30%HR),</b>				
Durée de l'exposition : 28 jours.				

## ISOLATION THERMIQUE : CLASSEMENT T

Isolation thermique : calcul selon Th U 2000	Classe	3 W/m².K	2,5 W/m².K	2 W/m².K	1,5 W/m².K	1 W/m².K
	Coefficient Up	U ≤ 3 W/m².K	U ≤ 2,5 W/m².K	U ≤ 2 W/m².K	U ≤ 1,5 W/m².K	U ≤ 1 W/m².K

## RESISTANCE CONTRE L'EFFRACTION : CLASSEMENT E

En cohérence avec la marque A2P blocs-portes, les classements certifiés sont ceux certifiés par la marque A2P à savoir BP1, BP2 et BP3.

Effraction : blocs-portes certifiés A2P	BP1	BP2	BP3
---	-----	-----	-----



# BLOCS-PORTES

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES																																		
Fabricants	Produits	Destination				Vantail			Feu			Stabilité		Anti-effraction				Garantie de bon fonctionnement 2 ans																
		Extérieurs	Coursives	Paliers	De communication	Isolants de service	De communs	De service ou de cave	Bois	Métal	Composite	Avis technique	CF Coupe-feu	PF Pare-flamme	Classt EI - CF Coupe-feu	Acoustique : Rw en dB	selon DTU 36.1		en climat b	en climat c	Classement AEV	Très bonne isolation thermique	Performance AE	Niveau en minutes	Selon normes européennes	Certification A2P	Blocs-portes	Selon ancien référentiel NFP 20 320 (essais réels)						
EKEM-MAGRI	CLIMAFONE 30 RENO			•								1/2 H ou 1/4 H (4)	1/2 H		30 (-1;-1)	2b			A3										•(1)	•				
	CLIMAFONE 32 RENO			•								1/2 H ou 1/4 H (4)	1/2 H		32 (-1;-1)	2b			A3										•(1)	•				
	CLIMAFONE 35 RENO			•								1/2 H ou 1/4 H (4)	1/2 H		36 (-1;-2)	2b			A3										•(1)	•				
	CLIMAFONE 38 RENO			•								1/2 H ou 1/4 H (4)	1/2 H		39 (-1;-2) (5)	2b			A3										•(1)	•				
	CLIMAFONE 41 RENO			•								1/2 H ou 1/4 H (4)	1/2 H		40 (-1;-2) (5)	2b			A3										•(1)	•				
	Gamme écocertifiée PEFC :																																	
	PREMAFEU												1/2 H	1/2 H																•(1)	•			
	PREMAFONE 30												1/2 H	1/2 H		30 (-1;-1)														•(1)	•			
	PREMAFONE 32												1/2 H	1/2 H		32 (-1;-1)														•(1)	•			
	PREMAFONE 35												1/2 H	1/2 H		36 (-1;-2)														•(1)	•			
	PREMAFONE 38												1/2 H	1/2 H		39 (-1;-4)														•(1)	•			
	CLIMAFONE 30												1/2 H	1/2 H		30 (-1;-1)	2b													•(1)	•			
	CLIMAFONE 32												1/2 H	1/2 H		32 (-1;-1)	2b													•(1)	•			
	CLIMAFONE 35												1/2 H	1/2 H		36 (-1;-2)	2b													•(1)	•			
CLIMAFONE 38												1/2 H	1/2 H		39 (-1;-4)	2b													•(1)	•				
CLIMAFONE 39 BS												1/2 H	1/2 H		41 (-2;-5)	2b													•(1)	•				
CLIMAFONE 41												1/2 H	1/2 H		42 (-2;-4)	2b													•(1)	•				
EURADIF	CLASSIQUE PLEIN	•													28 (-2;-3)				A3.E*7B.V*C2	•										•(1)	•			
	AZALÉE 02 / MIMOSA 02	•													28 (-2;-3)				A3.E*7B.V*C2	•										•(1)	•			
	AZALÉE 03 / MIMOSA 03*	•													28 (-1;-2)				A3.E*7B.V*C2	•										•(1)	•			
	MODERNE PLEIN	•																	A3.E*7B.V*C2	•										•(1)	•			
SINOPLÉ 1, 2, etc*	•																	A3.E*7B.V*C2	•										•(1)	•				
*Il existe de nombreux autres modèles																																		
FICHET SERRURERIE BÂTIMENT	BELLECOUR			•								1/2 H	1/2 H	EI 30	35 (-1;-3)						•	5'			BP1					•				
	PALIERIS G351			•								1/2 H	1/2 H		38 (-1;-3)						•	5'	EN3	BP1	niv.1					•				
HUET - JH INDUSTRIES	ISACLUB 30			•								1/2 H			30	3b																		
	ISACLUB 39			•								1/2 H			41	3b																		
	AXIOME 39 EN3			•								1/2 H	1/2 H	EI 30	39 & 43						•	5'	EN3											
	AXIOME 43 EN3			•								1/2 H		EI 30	43							•	5'	EN3										
	AXIOME BP1			•								1/2 H		EI 30	30							•	5'		BP1									
	ISACLUB 30 Réno			•								1/2 H			30																			
	ISACLUB 39 Réno			•								1/2 H			41																			
	ISADX39 Réno			•								1/2 H	1/2 H		41																			
	AXIOME 39 EN3 Réno			•								1/2 H			41																			
	AXIOME 43 EN3 Réno			•								1/2 H			39 & 43							•	5'	EN3										
	PORTES TECHNIQUES : hautes performances acoustiques, sécurité incendie mode 2, et spéciale insensible à l'humidité : voir page Sélection Collectivités p 322 à 324												1/2 H		EI 30	43						•	5'	EN3										
MALERBA	ATHENA, ORPHÉE, DAPHNÉ etc	•													31(-2;-2) ou 34(-4;-3)	•			A4.E*3B.V*C3													•(7)	•	
	31 et 34											1/2 H	1/2 H		38 (0;-3)	3b																		
	ISOBLINDE 39			•								1/2 H	1/2 H		37 (0;-3)	2b																		
	PORTAPHONE R			•								1/2 H	1/2 H		41 (-1;-4)	2			A3															
	MD P40 (intérieur)			•								1/2 H	1/2 H		45 (-2;-6)	2			A3															
	MD P44			•								1/2 H	1/2 H		45 (-1;-5)	3			A3 EE VE															
	MD P40 (coursive)			•								1/2 H	1/2 H		38 (0;-3)	3b			A3															
	ISOBLINDE 39 Niv. 1			•								3/4 H	3/4 H		40 (-1;-3)	3b			A3		•	5'	EN3											
	ISOBLINDE 38/40 Niv. 2			•								3/4 H	3/4 H		39 (-1;-3)	3b			A3		•	10'												
	ISOBLINDE 39 BP1			•								3/4 H	3/4 H		41 (-1;-3)	2			A3		•	5'	EN3	BP1										
	MD 5.40			•								1/2 H	1/2 H		45 (-1;-4)	2			A3		•	5'	EN3	BP1										
	MD 5.44			•								1/2 H	1/2 H		47 (-2;-6)	2			A3		•	10'												
	MD 10.23			•								1/2 H	1/2 H		45 (-1;-5)	2			A3 EE VE		•	5'												
	MD 5.13 Ac (coursive)			•								1/2 H	1/2 H																					
ADAPTACA'																																		
TRAPPE DE VISITE COUPE-FEU																																		
NOVOFERM LUTERMAX	F-Max 30-1 EZ 1point				•	•						1/2 H	1/2 H	EI 30	31 en option				en option : A3 ou A*4															
	F-Max 30-1 EZ 1point, anti-panique ferme-porte					•						1/2 H	1/2 H	EI 30	31 en option				en option : A3 ou A*4															
	F-Max 30-1 EZ 3 points					•	•					1/2 H	1/2 H	EI 30	31 en option				en option : A3 ou A*4															
	F-Max 30-1 Laquée Acou			•								1/2 H	1/2 H	EI 30	31				A3, ou A*4 en opt															
	F-Max 60-1 Laquée Acou Therm			•								1 H	1 H	EI 60	40				A3, ou A*4 en opt															
	F-Max 60-1 Laquée Acou Therm anti-effraction			•								1 H	1 H	EI 60	40				A3, ou A*4 en opt					EN3										
F-Max 60-1 Laquée, anti-panique, ferme-porte						•					1 H	1 H	EI 60	40				A3, ou A*4 en opt</																